AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 21 juin 1864

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 21 juin 1864

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation2 p. (215r, 216v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 21 juin 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43123

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction21 juin 1864
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireFavre, Jules (1809-1880)
Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin reçoit une lettre de Versigny qui cite Jules Favre : une enquête sur les faits rapportés dans les nouvelles conclusions des adversaires de Godin n'est-elle pas plus funeste qu'une séparation acceptée ? Godin répond qu'il ne veut pas céder à la perfidie, car les faits sont sans fondement. Godin consent à aller voir Favre le 27 juin bien que la date soit proche de celle de l'audience, le 31 juin.

Mots-clés

Consultation juridique, Procédure (droit)
Personnes citées

- Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)
- Versigny, Victor (1819-1872)

Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u>
Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023

215 Quier le 20 pain 146h Marene per rusio um lither in elle Veraignes qui resption des montelles constitues y de listat n fachus dun enquête sur des faits du genre 11 de una quelle resperson. en les supposan " fondis dans une estain mesure du mains " me me garveit par glus funish a mes " profits attitures quien deparation carrement " accepter " non Monsieur p ne sus pas wir poursuit. pure que les faits mont de fondement que dans la haine de tout bien de mus andresaires. Je gaynerar mon proces por ai la confiame mais votre conevare le plus invigigue mest news sain. it frant que le tisau d'infames valormes que lune mis dia mois a buter contre men soit mis il faut que la reparation dit infatante on que pe pois iraci eous le poids. In la muhanuté et de la perfei à de certains. humans. Jano en dernier us que tueturar ase to doubur dabandonour be tech you pe metais imposer Lodge Mosseur Julis Fashe

216 confram en dous effortun